

Séance du 27 mars 2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 032-213202567-20250327-DCM_25_02_03B-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 Mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 21 Mars 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	15	16
		Pour : 16
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etai(en)t présents :

MM. FANTON, DARROUX, Mme CHABBERT, M. FORMENT, Mme LUBAS, MM. CORTADE, IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, Mmes CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, Mme GROSJEAN.

Procurator(s) :

M. LARAN à Mme CHABBERT, Mme ABADIE à M. IGLESIAS, Mme GABARROT à M. FANTON, M. DOREY à Mme GROSJEAN

Date de la convocation
21 mars 2025

Etai(en)t absent(s) :

Mme DUBOSQ, M. BARBARA, MMES LASSALLE, MENDES

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ^A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
M. Thierry VIDAL

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Assainissement

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	97 655,09
- un excédent reporté de :	46 121,89
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	143 776,98
- un excédent d'investissement de :	82 224,73
- un déficit des restes à réaliser de :	66 753,20
Soit un excédent de financement de :	15 471,53

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	143 776,98
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	100 000,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	43 776,98
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	82 224,73

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Mirande



Le Maire, Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM_25_02_03B
Objet :	Délibération portant affectation des résultats 2024 du Budget Assainissement
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213202567-20250327-DCM_25_02_03B-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	904 o
Nom métier :		
032-213202567-20250327-DCM_25_02_03B-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	76.9 Ko
Nom original : 20250404162800.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20250327-DCM_25_02_03B-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2025 à 16h34min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2025 à 16h34min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2025 à 16h35min19s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	4 avril 2025 à 16h50min33s	Reçu par le MI le 2025-04-04